

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWNMOWER OIL

42601

42602

Spectrum
CORPORATION



1. IDENTIFICATION

1.1. L'IDENTIFICATEUR DU PRODUIT UTILISÉ SUR L'ÉTIQUETTE :

1.1.1. SUPER LUBE SAE 30 LAWNMOWER OIL

1.2. AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION :

1.2.1. HUILE de moteur – HD30 SAE30

1.3. USAGE RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS APPLICABLES :

1.3.1. LUBRIFIANT PÉTROLIER

1.3.2. AUCUN AUTRE USAGE RECOMMANDÉ

1.4. NOM, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU FABRICANT, DE L'IMPORTATEUR OU D'AUTRES TIERS RESPONSABLES DU PRODUIT CHIMIQUE :

1.4.1.

Spectrum Lubricants Corporation

500, Industrial Park Drive
Selmer, TN 38375-3276
United States of America

Renseignements sur le produit

Demandes de FTSS : 1-800-264-6457 ou +17316454972

Renseignements techniques : 1-800-264-6457 ou +17316454972

Renseignements généraux : vswedley@spectrumcorporation.com

1.5. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

1.5.1.

Interventions d'urgence

Amérique du Nord : CHEMTREC au 1-800-424-9300 après 17h HNC ou +17035273887

Urgence sanitaire

États-Unis : 1-800-264-6457 ou +17316454972

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWNMOWER OIL

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. CLASSIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE (d) DU DOCUMENT 1910.1200 :

2.1.1. catégorie de toxicité aiguë par inhalation 4.

2.2. Mot indicateur :

2.2.1. Alarme

2.3. Symbole :



2.3.1.

2.4. Énoncés des risques :

2.4.1. Nocif par inhalation

2.5. Énoncés de mises en garde :

2.5.1. prévention

2.5.1.1. Éviter de respirer le brouillard

2.5.1.2. utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

2.5.2. Réponse :

2.5.2.1. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer

2.5.2.2. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

3. Composition/renseignements sur les ingrédients

3.1. Le nom chimique et la concentration (% précis) ou les niveaux de concentration de tous les ingrédients qui sont classés comme risques sanitaires conformément au paragraphe (d) du document 1910.1200.

3.1.1.

COMPOSANTS	N° CAS	N° UE	Concentration (%)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1	90-100

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1.

Peau :	Laver la peau avec de l'eau chaude et du savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
--------	--

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWNMOWER OIL

Yeux :	Si éclaboussé dans les yeux, les rincer avec de l'eau claire pendant cinq (5) minutes.
Inhalation :	Emmener la personne à l'air frais et la maintenir confortable pour qu'elle puisse respirer librement. Appeler un centre antipoisons/médecin si la personne ne se sent pas bien.
Ingestion :	Si avalé, ne pas induire le vomissement. Appeler un médecin.

5. MESURES CONTRE LES INCENDIES

5.1. **Point d'éclair :** 425 °F (218 °C)

5.2. **Équipement de protection/instructions pour combattre les incendies :**

5.2.1. Lors d'un incendie impliquant ce matériau, ne pas entrer dans un espace fermé ou restreint où se trouve l'incendie sans porter l'équipement de protection approprié, incluant les appareils de protection respiratoire autonomes.

5.3. **Substances extinctrices :**

5.3.1. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

5.4. **Procédures spéciales pour contrôler les incendies :**

5.4.1. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée.

5.5. **Risques d'incendie inhabituel et d'explosion :**

5.5.1. La pression augmente dans des contenants fermés surchauffés. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée.

6. MESURE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. **Procédures en cas de déversement :**

6.1.1. Éloigner les sources d'inflammation. Récupérer le liquide. Étendre du matériau absorbant sur la surface du déversement. Aérer les espaces clos ou restreints. Aviser les autorités si le produit s'infiltre dans les égouts, etc.

6.2. **Élimination des déchets :**

6.2.1. Assurer la conformité aux règlements applicables couvrant l'élimination des déchets. Disposer du matériau absorbant usé à une installation de gestion de déchets autorisée.

6.3. **Mesures de précaution :**

6.3.1. Éviter que le produit vienne en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de goûter ou d'avaler. Se laver minutieusement après avoir manipulé le produit.

6.3.2. Éviter de contaminer le sol ou de déverser ce matériau dans les systèmes d'égouts ou de drainage ou dans les plans d'eau.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWMOWER OIL

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. MANIPULATION

7.1.1. Les contenants vides contiennent des résidus du produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder à l'arc, braser, souder à l'étain, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures et même la mort. Les contenants vides devraient être complètement vidés, fermés correctement et retournés à un centre de reconditionnement de barils ou disposés conformément aux règlements applicables.

7.2. ENTREPOSAGE

7.2.1. Maintenir le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer avec des agents oxydants puissants. Ne pas entreposer à des températures élevées.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Limites d'exposition aux composants :

8.1.1. distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

8.1.1.1. ACGIH VLS : 5 mg/m³ (brouillard d'huile) MPT

8.1.1.2. OSHA LEA : 5 mg/m³ (brouillard d'huile) MPT

8.2. Mesures d'ingénierie :

8.2.1. Aérer au besoin pour se conformer à la limite d'exposition.

8.3. Protection des yeux :

8.3.1. Porter des lunettes de protection/un écran facial pour éviter tout contact avec les yeux.

8.4. Gants protecteurs :

8.4.1. Porter des gants imperméables pour éviter les contacts répétés/prolongés avec la peau.

8.5. Pratiques de travail/d'hygiène :

8.5.1. Si les vêtements deviennent contaminés, les changer pour des vêtements propres. Ne pas porter de vêtements qui ont été contaminés avant qu'ils ne soient lavés à fond.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Aspect/odeur :

Liquide de couleur ambre,
faible odeur

9.2. Seuil de perception de l'odeur :

Aucune donnée
disponible

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWMOWER OIL

	d'hydrocarbure		
9.3. pH :	Aucune donnée disponible	9.4. Point d'ébullition :	Plage étendue
9.5. Point de fusion :	Aucune donnée disponible	9.6. Solubilité (H ₂ O) :	Négligeable
9.7. gravité spécifique :	0,888 @ 15,6 °C	9.8. densité:	7,4 lb/gal
9.9. Coeff. alcool octylique/H ₂ O :	Aucune donnée disponible	9.10. Taux d'évaporation (BUAC = 1) :	< 1
9.11. Masse moléculaire :	Aucune donnée disponible	9.12. Temp. de dégradation :	Aucune donnée disponible
9.13. Auto-inflammation :	Aucune donnée disponible	9.14. Limite inférieure d'explosivité :	Aucune donnée disponible
9.15. point d'ignition:	425 °F (218 °C)	9.16. Limite supérieure d'explosivité :	Aucune donnée disponible
9.17. Densité de vapeur (Air = 1) :	> 1	9.18. Pression de vapeur :	<1 mm Hg @ 20°C
9.19. COV :	Aucun	9.20. Class. d'inflammabilité :	Non classifié
9.21. Viscosité @ 40 °C :	81 cSt (81 mm ² /s)	9.22. Viscosité @ 100 °C :	10,5 cSt (10,5 mm ² /s)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

10.1.1. Le matériau ne présente aucun risque important de réactivité.

10.2. Stabilité aux attaques chimiques :

10.2.1. Stable

10.3. Incompatibilité/conditions à éviter :

10.3.1. Éviter les oxydants puissants.

10.4. Possibilité de réactions dangereuses :

10.4.1. Ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.5. Produits de décomposition dangereux :

10.5.1. La combustion partielle produit des vapeurs, de la fumée et du monoxyde de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICOLOGIE

11.1. Voies d'exposition possibles :

11.1.1. Ingestion, Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau.

11.2. Effets aigus :

11.2.1. Non prévu comme cause d'effets aigus.

11.3. Données/analyse des composants

11.3.1. distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités :

11.3.1.1. Oral (LD50) (Rat) : Aigu : > 5 000 mg/kg

11.3.1.2. Inhalation (LC50) (Rat) : Aigu : 2,18 mg/l (4 h)

11.3.1.3. Dermique (LD50) (Lapin) : > 2 000 mg/kg

11.4. Sensibilisation :

11.4.1. Basé sur les meilleurs renseignements courants, il n'existe aucun effet connu sur l'humain.

11.5. Cancérogénicité :

11.5.1. Il n'existe aucun renseignement connu sur les composants cancérogènes.

11.6. Mutagénicité :

11.6.1. Non prévu comme substance mutagène.

11.7. Toxicité pour la reproduction :

11.7.1. Basé sur les meilleurs renseignements courants, il n'existe aucun effet connu sur l'humain.

11.8. Tératogénicité :

11.8.1. Basé sur les meilleurs renseignements courants, il n'existe aucun effet connu sur l'humain.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Écotoxicité :

12.1.1. Une étude sur le comportement écologique n'est pas disponible pour ce produit en particulier. Les plantes et les animaux peuvent subir des effets dangereux ou mortels lorsque recouverts de produits pétroliers. Les lubrifiants à base de pétrole (minéraux) flotteront normalement sur l'eau. Dans les plans d'eau stagnante ou à courant lent, une couche d'huile peut couvrir une grande étendue à la surface. Comme résultat, cette couche d'huile peut limiter ou éliminer le transport naturel de l'oxygène atmosphérique dans l'eau. Avec le temps, si cette couche n'est pas éliminée, la réduction d'oxygène dans l'eau peut être suffisante pour causer la mort des poissons ou créer une condition d'anaérobiose.

12.2. Comportement dans l'environnement

12.2.1. Une étude des effets sur l'écologie n'a pas été effectuée sur ce produit. Cependant, s'il est renversé, ce produit, le sol et l'eau contaminés peuvent être dangereux pour la vie humaine, animale et aquatique. De plus, l'action d'enrobage associée aux produits pétroliers peut être dangereuse ou mortelle à la vie et aux oiseaux aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS SUR LA MISE AU REBUS

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWNMOWER OIL

13.1. Mise au rebut des déchets :

- 13.1.1. S'assurer de la conformité avec les règlements applicables de la mise au rebut. Disposer des matériaux absorbants usés à une installation autorisée de traitement de ces déchets.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

La description de l'expédition qui suit peut ne pas représenter les exigences de tous les modes de transport, des méthodes d'expédition ou des endroits hors des États-Unis.

14.1. PAR ROUTE TERRESTRE ET RAIL

- 14.1.1. DOT : NON RÉGLEMENTÉ

14.2. PAR BATEAU

- 14.2.1. IMDG : NON RÉGLEMENTÉ

14.3. PAR AIR

- 14.3.1. IATA : NON RÉGLEMENTÉ

15. RENSEIGNEMENTS SUR LES RÈGLEMENTS

15.1. Inventaire TSCA

- 15.1.1. Ce produit et/ou ses composants sont énumérés dans l'inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

15.2. SARA 302/304 Planification et avis en cas d'urgence

- 15.2.1. Aucun des composants n'a été identifié.

15.3. SARA 311/312 Identification des risques

- 15.3.1. Aucun des composants n'a été identifié.

15.4. SARA 313 Notification des substances chimiques toxiques et rapport de publication

- 15.4.1. Aucun des composants n'a été identifié.

15.5. CERCLA

- 15.5.1. Aucun des composants n'a été identifié.

15.6. Clean Water Act (CWA) (Loi sur l'assainissement des eaux)

- 15.6.1. Ce matériau est classifié comme une huile sous la section 311 du Clean Water Act (CWA) et sous l'Oil Pollution Act (OPA) (Loi contre la pollution par les hydrocarbures) de 1990. Les déversements ou les renversements qui produisent un film visible à la surface des eaux des États-Unis, sur leurs rives adjacentes ou dans les conduits menant à des eaux de surface doivent être rapportés au National Response Center (Centre national d'intervention) de l'EPA au 800-424-8802.

15.7. Proposition 65 de la Californie

- 15.7.1. Aucun des composants n'a été identifié.

15.8. Étiquette « Droit de savoir » du New Jersey

- 15.8.1. Huile pétrolière

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

16.1.

CLASSIFICATIONS DES RISQUES

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SUPER LUBE SAE 30 LAWNMOWER OIL

HMIS		NFPA	
DANGER SANITAIRE	1	DANGER SANITAIRE	1
DANGER D'INCENDIE	1	DANGER D'INCENDIE	1
DANGER PHYSIQUE	0	DANGER PHYSIQUE	0
PROTECTION PERSONNELLE	B		

16.2. **Date de préparation** : 21 mars 2014

16.3. **CLAUDE DE DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** :

16.3.1. *Les données fournies dans la présente sont basées sur des essais et des renseignements que nous croyons être fiables. Cependant, les utilisateurs devraient effectuer leurs propres études pour déterminer l'adéquation des renseignements à leur application particulière.*